

INTERVENTION DES FORCES DE L'ORDRE

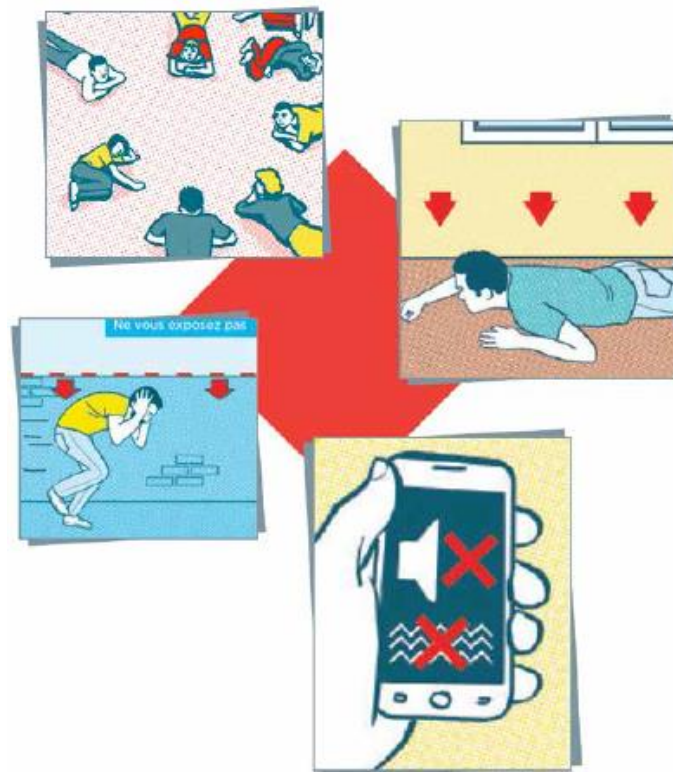
N'évacuez les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.

Laissez toutes vos affaires sur place.

Signalez éventuellement les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

INTRUSION D'UN INDIVIDU JUGE DANGEREUX DANS L'ETABLISSEMENT



N'OUBLIEZ PAS !

La sécurité de tous dépend de la bonne conduite de chacun.
En ne respectant pas les consignes, vous risquez de vous mettre en danger et de mettre en danger les autres.

LE SIGNAL D'ALERTE

En cas de déclenchement du PPMS, un signal sonore retentit, différent de la sonnerie habituelle de début et de fin de cours et de l'alarme incendie.

Le signal peut être un appel au micro, une corne de brume ou un autre type de signal différent des signaux sonores habituels.

LE ROLE DE CHACUN

Lors d'un PPMS, chaque personne a un rôle précis :

Le chef d'établissement dirige les opérations avec ses adjoints

Le secrétariat gère les appels vers l'extérieur

Un responsable de crise est désigné à l'avance dans chaque bâtiment et dans chaque service

Les enseignants et les autres personnels (AED, agents, personnels sociaux et de santé) doivent suivre scrupuleusement les consignes données à l'avance par la direction.

Les élèves doivent suivre scrupuleusement les consignes données par les adultes qui les a en charge.

LA NATURE DU DANGER

Dans le cas d'**intrusion d'un individu jugé dangereux** (armé ou non), le danger pour les personnes n'est pas le même et ne se gère pas de la même manière que pour les autres motifs de déclenchement du PPMS tels qu'une catastrophe naturelle (tempête, tornade) ou une catastrophe technologique (explosion d'une centrale nucléaire).

C'est pourquoi les consignes sont différentes et font l'objet d'un livret particulier.

EN CAS D'INTRUSION D'UN INDIVIDU JUGE DANGEREUX

1) NE PAS PANIQUER

Votre sécurité repose sur votre capacité à rester calme et à garder votre sang-froid.

2) APPLIQUER STRICTEMENT LES CONSIGNES

Votre sécurité repose sur l'application stricte des consignes de sécurité qui sont données par l'adulte qui vous a en charge. Faites-lui confiance et ne cherchez pas à prendre des initiatives.

3) NE PAS CHERCHER A COMMUNIQUER VERS L'EXTERIEUR

Votre sécurité repose sur votre discrétion :

- Si vous criez pour appeler à l'aide, vous risquez d'attirer l'attention de l'individu dangereux.
- Si vous cherchez à téléphoner pour alerter quelqu'un à l'extérieur, vous risquez de le faire venir près de l'établissement et de lui faire courir un danger.

CONSIGNES DE SECURITE

CAS 1 : VOUS ETES DANS UN LIEU FERME

Si l'adulte estime que vous pouvez vous échapper :

Suivez-le ou allez là où il vous dit d'aller **dans un silence absolu**.

Ne cherchez pas à prendre un autre chemin ou à rejoindre quelqu'un qui n'est pas dans votre groupe.

Si l'adulte estime que vous ne pouvez pas vous échapper :

Confiniez-vous dans la salle et barricadez-vous selon le schéma suivant :



- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
- Éteindre les lumières.
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
- Respecter le silence absolu (portables en mode silencieux, sans vibreur).
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

CAS 2 : VOUS ETES A L'EXTERIEUR D'UN BATIMENT

Rejoignez les locaux qui vous auront été indiqués par un adulte et appliquez les consignes ci-dessus.